

FCPR PAMS MULTI STRATÉGIES 3

Juin 2026

Photographie non-contractuelle

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au Règlement et au Document d'Informations Clés (DIC) PRIIPS du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement. Fonds réservé aux investisseurs autorisés conformément au Règlement. Article L214-28 du Code monétaire et financier. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

pams
groupe 123 im

AVERTISSEMENTS (1/1)

PAMS (la « Société de Gestion ») est une société constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée, agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-98052 en qualité de société de gestion de portefeuille et de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs tel que défini par la Directive Européenne 2011/62/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, agissant en tant que société de gestion de portefeuille du Fonds.

Le FCPR PAMS Multi Stratégies 3 (le « Fonds ») est un fonds commun de placement à risque (FCPR) principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Le Fonds a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») le 14/10/2022 sous le numéro FCR20220021.

L'attention des souscripteurs de Parts est attirée sur le fait que ce fonds commun de placement à risque (FCPR) a une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans prenant fin le 14/10/2121 et que leur investissement est susceptible d'être bloqué en cas de survenance des cas de plafonnement ou de suspension des rachats dans les conditions prévues à l'article 10 du Règlement du Fonds.

Malgré la durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans de ce fonds commun de placement à risque (FCPR), la durée de placement recommandée est de 10 ans.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque du Fonds décrits à l'article 4.8 « Profil de risque » du Règlement du Fonds.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Avant d'investir dans le Fonds, vous devez comprendre comment il sera géré et quels sont les risques particuliers liés à la gestion mise en œuvre. Vous devez notamment avoir pris connaissance des conditions et des modalités particulières

de fonctionnement et de gestion du Fonds, en particulier (i) des règles d'investissement et d'engagement et (ii) des conditions et modalités des souscriptions, acquisitions et rachats des parts du Fonds. Ces conditions et modalités sont énoncées dans le Règlement, de même que les conditions dans lesquelles le Règlement peut être modifié.

Les investisseurs potentiels doivent tenir compte qu'un investissement dans le Fonds est un investissement qui peut potentiellement être illiquide et ses investissements sont par nature à long terme.

Points clés

Pams et les marchés privés

Investissez dans un fonds de Pams, permettant d'accéder à un portefeuille diversifié de fonds sous-jacents. Cette diversification offre une exposition globale à des gérants expérimentés, couvrant un panel élargi du non coté. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

Pams, une entité du Groupe 123 IM

Afin de consolider sa position dans le domaine des actifs non cotés, le Groupe 123 IM a fait l'acquisition, en 2024, de Fondinvest Capital, acteur historique de la multigestion pour les investisseurs institutionnels.

Conjuguant leurs expertises, la société opère depuis sous le nom de Pams, référence de la multigestion auprès des intermédiaires financiers.

**30 années
d'expérience**

**2,3 Mds€
collectés¹**

**360 millions €
d'encours sous gestion**

Source : Pams, données au S2 2025

Qu'est-ce que les marchés privés ?

Des entreprises et actifs non cotés

Les marchés privés regroupent des investissements dans des entreprises ou des actifs non cotés en Bourse, généralement accessibles via des fonds spécialisés.

Plusieurs classes d'actifs

Ils couvrent notamment le Private Equity² (investissement en capital), Dette Privée (financement sous forme de prêts), Infrastructure (actifs essentiels) et Immobilier. Chacune a son profil rendement/risque.³

L'économie réelle

En investissant, vous accompagnez concrètement des entreprises sélectionnées dans des phases clés de leur développement (croissance, structuration, expansion internationale).

Désormais accessible à tous

Historiquement réservés aux investisseurs institutionnels, ces marchés sont aujourd'hui accessibles, sous conditions, à des investisseurs avertis.

Profil du fonds et stratégie d'allocation

Caractéristiques du fonds

8 %¹

TRI net cible.

Le rendement n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

99 ans

Durée de vie du fonds à compter du Premier Jour de Souscription (« Evergreen »).

L'horizon d'investissement n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion.

10 ans²

Durée de placement recommandée.

50 M€

Taille cible du fonds.

Ticket d'entrée

À partir de 5 000 € (hors droits d'entrée).

Éligibilité

Assurance-vie, comptes-titres, nominatif pur et administré, PER, PEA-PME et FCPE

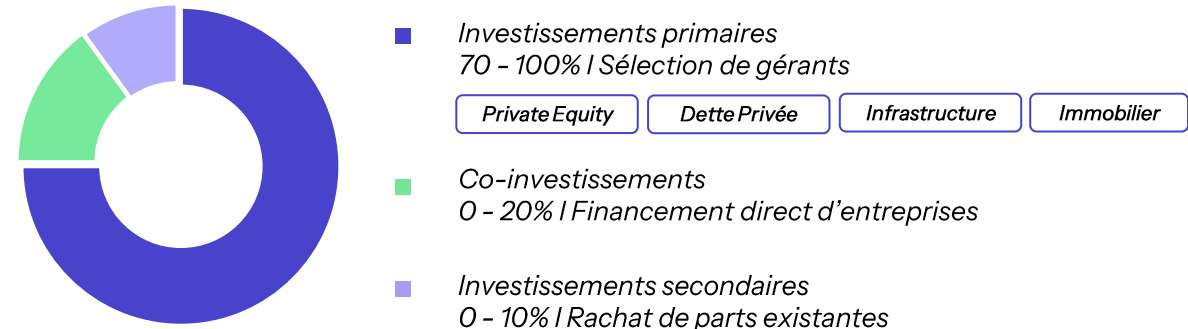
Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et les dispositifs présentés sont susceptibles d'être modifiés ultérieurement. Les investisseurs doivent consulter leurs propres conseils au préalable d'un investissement.

Notre allocation cible³



L'allocation du Fonds dépendra des opportunités de levées et du contexte de chacune des thématiques. Ainsi la Société de Gestion pourra modifier l'allocation cible.

Détail de la poche illiquide



¹Le rendement n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. ²L'horizon d'investissement n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion. Hors période de souscription et de prorogation. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. ³L'allocation cible du Fonds est indiquée à l'article 4.2 du Règlement du Fonds auquel les investisseurs sont invités à se référer.

Exemples de sociétés de gestion sélectionnées¹ dans les 2 précédents fonds Multi Stratégies, gérés par Pams

ARDIAN

Un des leaders mondiaux du Private Equity

- 200 Mds de dollars gérés et/ou conseillés en Europe, en Amérique et en Asie
- 1100 collaborateurs
- 22 bureaux dans le monde
- Premier investisseur mondial en secondaires

IK Partners

Un leader européen du Mid Market

- 15 Mds d'euros d'actifs sous gestion
- 230 collaborateurs
- 8 bureaux dans le monde

PIMCO

Le leader mondial de la gestion obligataire

- 2 273 Mds de dollars d'actifs sous gestion
- 3 220 collaborateurs
- 24 bureaux dans le monde

ANTIN

INFRASTRUCTURE PARTNERS

Spécialiste reconnu dans les infrastructures

- 33 Mds d'euros d'actifs sous gestion
- 250 collaborateurs
- Basé à Paris, Londres et New York

Goldman Sachs

Asset Management

L'expertise de la banque au service de l'investissement

- 2 800 Mds de dollars d'actifs sous supervision
- 1 700 collaborateurs
- 34 bureaux dans le monde

ARES

Le pionnier du crédit mondial

- 623 Mds de dollars sous gestion
- 4 260 collaborateurs
- 55 bureaux dans le monde

p

FCPR PAMS MULTI STRATÉGIES 3

Présentation de Pams

Pams, la société de gestion du Groupe 123 IM dédiée à la multigestion

La nouvelle société de gestion du **Groupe 123 IM**, impulsée par le rachat de Fondinvest Capital.

Afin de consolider sa position dans le domaine des actifs non cotés, le Groupe 123 IM a fait l'acquisition de Fondinvest Capital, acteur historique de la multigestion pour les investisseurs institutionnels. Ralliant leurs expertises, la société devient Pams, référence de la multigestion auprès des intermédiaires financiers. Cette intégration renforce son savoir-faire dans le domaine de la multigestion et permettra de s'appuyer sur l'expérience du Groupe 123 IM auprès des investisseurs privés.

Avec Pams, nous souhaitons donner accès à des sociétés de gestion externes et complémentaires du savoir-faire du Groupe 123 IM, reconnues pour leurs expertises et leurs performances. Concrètement, nous proposons des fonds de fonds, primaires et secondaires, tout en offrant également l'accès à des fonds directs de premier plan et à des opérations de co-investissement.



30 années
d'expérience



15 fonds
lancés en 3 ans

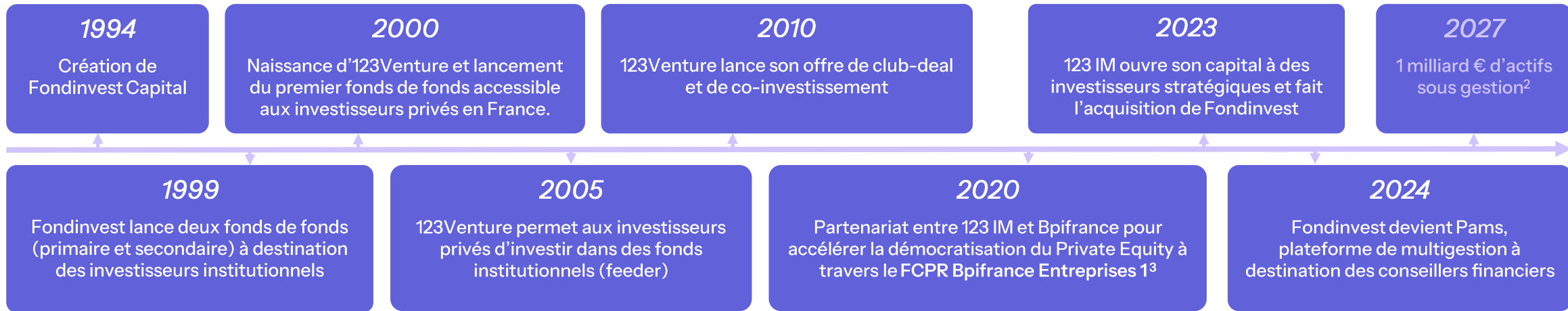


300 sociétés
de gestion
accompagnées



2,3 milliards
d'euros collectés¹

Source : Pams, données au S2 2025



¹Les investissements passés ne présagent pas des investissements futurs. ²Le montant indiqué n'est ni garanti ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion prévisionnel. ³Fonds réservé aux investisseurs autorisés conformément au Règlement. Article L214-28 du Code monétaire et financier. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.



Pourquoi choisir Pams ?

Une plateforme technologique unique

- Une plateforme entièrement digitale.
- Une solution opérationnelle grâce aux outils technologiques et à l'internalisation de toute la chaîne de valeur. Une plateforme évoluant avec vos besoins.
- Un service clients et partenaires réactif.

Une société de gestion expérimentée

- 30 ans d'expérience dans la structuration d'offres variées en Private Equity.
- Une équipe de gérants bénéficiant d'un solide track-record.¹
- Un accès aux plus grands fonds de qualité institutionnelle.

Une plateforme de solutions d'investissement

- Des produits adaptés aux besoins des clients privés pensés par des experts de la structuration de fonds.
- Différentes stratégies d'investissement et une offre accessible à tous les profils d'investisseurs :

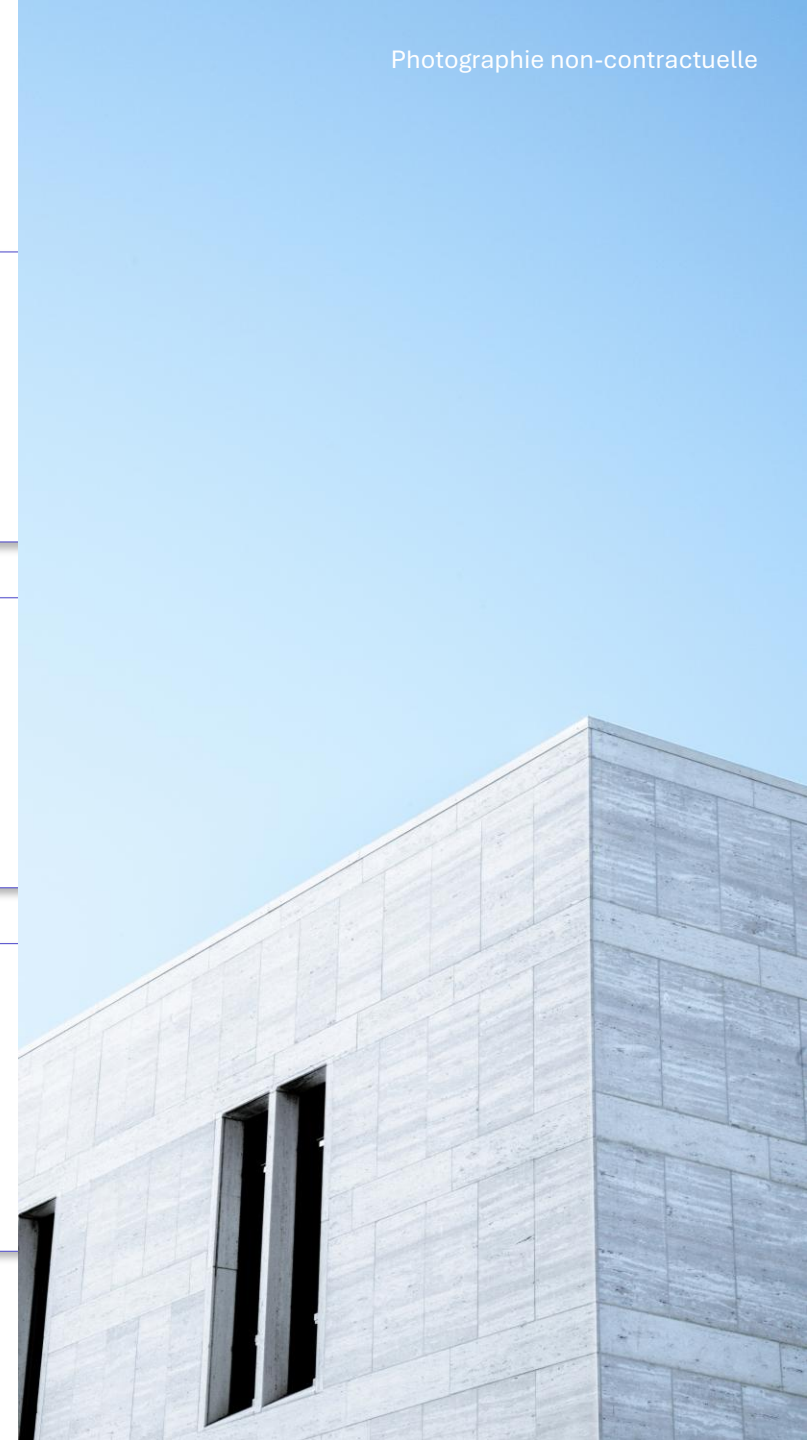
fonds de fonds

feeders

fonds dédiés

Co-investissements

¹Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Investir dans le capital-investissement comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité.



Le FCPR PAMS MULTI STRATÉGIES 3

*Fonds réservé aux investisseurs autorisés conformément au Règlement. Article L214-28 du Code monétaire et financier.
Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité*

Une solution d'investissement clé en main

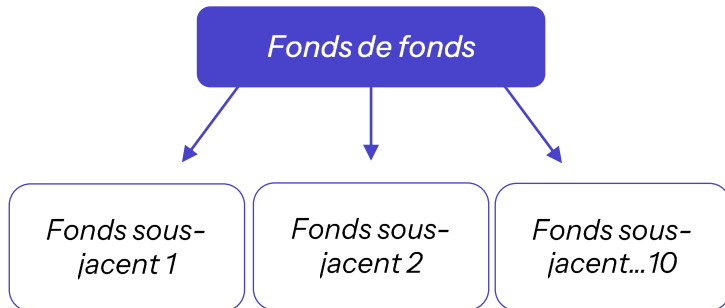
Pour s'exposer, de manière indirecte, au non coté en contrepartie de frais¹

Qu'est-ce qu'un fonds de fonds ?

Le fonds de fonds consiste à investir dans des véhicules d'investissement dont l'objet est de prendre des participations dans des entreprises. Les fonds d'investissement sous-jacents définissent chacun leur stratégie d'investissement permettant ainsi d'accéder à un portefeuille d'entreprises non cotées diversifié.

Fonctionnement d'un fonds de fonds

Au travers d'un fonds de fonds, vous cherchez à renforcer la diversification au sein des classes d'actifs non cotés en investissant dans une multitude d'entreprises appartenant à des secteurs et des géographies différentes. Cette diversification au sein des classes d'actifs non cotés permet de réduire potentiellement le profil de risques de votre investissement, bien que ni le capital ni la performance ne soient garantis.



Pourquoi investir dans un fonds de fonds ?

En investissant dans un fonds de fonds, vous disposez d'une offre clé en main, équivalente à celle dont disposent les plus importants acteurs de la gestion privée ou les investisseurs institutionnels, à savoir :

- Un portefeuille diversifié et construit autour de fortes convictions d'après la société de gestion
- Une sélection de gérants faite par des professionnels de l'investissement en non coté
- Un accès à des fonds habituellement réservés aux institutionnels
- Un ticket d'entrée accessible
- Une souscription simplifiée : en direct ou via l'assurance-vie française ou luxembourgeoise.

Est-ce risqué d'investir dans un fonds de capital-investissement ?

Investir dans un fonds de capital-investissement présente différents risques. Les principaux risques sont : le risque de perte en capital car il n'y a pas de garantie sur la restitution du capital initialement investi. Le risque de liquidité puisque ces fonds investissent dans des actifs non cotés en bourse, etc. Ces risques sont systématiquement précisés dans la documentation contractuelle du fonds².

	FCPRPAMS MULTI STRATÉGIES ³	Fonds Primaire de Capital Investissement
Durée	99 ans	10-12 ans ⁷
Durée de placement recommandée ^{4,5}	10 ans	N/A
Période de blocage	Période de blocage ou rachat de parts possible deux fois par mois à compter d'un (1) an après de la Date de Constitution du fonds, soit depuis le 20/07/2024, et exécutés par la Société de Gestion dans la limite d'un certain seuil précisé à l'article 10.2.2 du Règlement du Fonds. Les conditions et les modalités de rachat de parts sont décrites à l'article 10 du Règlement du Fonds	Aucune
Appel de fonds	1	Multiples
Diversification	Forte	Faible
Risque	Elevé	Elevé
Rendement net cible ^{4,6}	8 %	15-16 % ⁷
Frais	Se référer aux slides 14 à 18	N/A

¹Cette solution d'investissement se fait en contrepartie de frais présentés dans les pages suivantes. ²L'ensemble des facteurs de risques est décrit à l'Article 4.8 du Règlement du Fonds, auquel les investisseurs sont invités à se référer. Un investisseur ne doit pas investir dans le Fonds s'il estime ne pas accepter ces risques, ou ne pas pouvoir en subir les conséquences. ³Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. ⁴Le rendement net cible et la durée de placement recommandée ne sont ni garantis ni contractuels. Ils ne constituent que des objectifs de gestion. ⁵Selon la société de gestion. ⁶Les performances futures sont soumises à l'impôt, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir. ⁷Etudes publiées par Invest Europe, Juin et Septembre 2025.

Caractéristiques générales

Nom du fonds	FCPR PAMS MULTI STRATÉGIES 3 Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.
Société de gestion	PAMS
Forme juridique	FCPR Fonds réservé aux investisseurs autorisés conformément au Règlement. Article L214-28 du Code monétaire et financier. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.
Sous-jacent	Le Fonds a pour objet d'investir principalement dans des Fonds sous-jacents, lesquels investiront dans des entreprises cotées ou non sur un Marché et ne privilégiera aucun secteur d'activité. Le Fonds pourra accessoirement investir (i) en titres de sociétés non cotées dans le cadre de co-investissement et (ii) dans le cadre de stratégie secondaire. Le Fonds est un fonds de fonds dont l'objet est principalement d'investir dans une sélection diversifiée de fonds de capital investissement. Les Fonds sous-jacents sélectionnés pourront être des fonds nationaux ou paneuropéens investissant dans les entreprises notamment en fonds propres ou quasi-fonds propres. Aucune répartition géographique des investissements ne sera prédéterminée. Sous réserve des opportunités d'investissement. Le nombre d'entreprises accompagnées n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion. Investir dans le capital-investissement présente un risque de perte en capital et d'illiquidité
Zone géographique	Monde avec une prédominance des zones européenne et nord-américaine
Durée de vie du fonds	99 ans à compter du Premier Jour de Souscription Durée d'investissement recommandée : 10 ans L'horizon d'investissement n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion.
Outils de gestion de la liquidité	Plafonnement des rachats : mécanisme de suspension des demandes de rachat de Parts représentant plus de 1% l'actif net du Fonds Frais de remboursement : la Société de Gestion pourra décider d'appliquer aux ordres de rachat des frais de remboursement limité à 10% maximum
Rendement annuel cible net	8 % Le rendement n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité
Valorisation	Bimensuelle
Investissement minimum	5 000 € (hors droits d'entrée)
Dépositaire	CACEIS Bank – 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge
Eligibilité	Eligible assurance-vie, comptes titres, nominatif pur, et administré, éligible PEA-PME, PER et FCPE Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et les dispositifs présentés sont susceptibles d'être modifiés ultérieurement. Les investisseurs doivent consulter leurs propres conseils au préalable d'un investissement.
Nombre de lignes cibles en portefeuille	Minimum 10 (selon les opportunités d'investissement) Sous réserve des opportunités d'investissement. Le nombre d'entreprises accompagnées n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion
Taille cible	50 M€
Frais	Les frais sont présentés en slides suivantes

Caractéristiques-Parts A

TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS MAXIMAUX (TFAM MAXIMAUX)

Catégorie agrégée de frais	TFAM gestionnaire et distributeur	Dont TFAM Distributeur
Droits d'entrée maximum (annualisé ¹)	0,50 %	0,50 %
Commission de gestion inclus frais divers récurrents	1,90 %	1,10 %
Frais divers (CAC, délégataire et dépositaire)	0,30%	
Frais de fonctionnement non récurrents (annualisé ¹)	0,02 %	-
Frais indirects (liés aux fonds sous-jacents)	1,40 %	-
Total	3,82 % = valeur du TFAM-GD maximal	1,60 % = valeur du TFAM-D maximal

L'investissement dans le Fonds FCPR Pams Multi Stratégies 3 implique la prise en compte de divers coûts et frais susceptibles d'affecter à la fois le montant investi et les rendements attendus. Ces coûts comprennent notamment les frais d'entrée, les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation, ainsi que des frais opérationnels liés à la gestion du portefeuille

Cas de rachat

Les rachats ponctuels sont plafonnés, ces derniers étant conditionnés par la capacité du Fonds à céder ses actions. En situation de tension de marché, ils peuvent être différés ou limités.

L'ensemble des conditions et modalités de rachat est décrit à l'Article 10 du Règlement du Fonds, auquel les investisseurs sont invités à se référer.

¹Frais maximum annualisés sur une période de 10 ans. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. Veuillez-vous référer au Règlement et DIC du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement. Les investisseurs doivent consulter leurs propres conseils au préalable d'un investissement.

Caractéristiques-Parts B1

TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS MAXIMAUX (TFAM MAXIMAUX)

Catégorie agrégée de frais	TFAM gestionnaire et distributeur	Dont TFAM Distributeur
Droits d'entrée maximum (annualisé ¹)	0,50 %	0,50 %
Commission de gestion inclus frais divers récurrents	1,90 %	1,10 %
Frais divers (CAC, délégataire et dépositaire)	0,30%	-
Frais de fonctionnement non récurrents (annualisé ¹)	0,02 %	-
Frais indirects (liés aux fonds sous-jacents)	1,40 %	-
Total	3,82 % = valeur du TFAM-GD maximal	1,60 % = valeur du TFAM-D maximal

L'investissement dans le Fonds FCPR Pams Multi Stratégies 3 implique la prise en compte de divers coûts et frais susceptibles d'affecter à la fois le montant investi et les rendements attendus. Ces coûts comprennent notamment les frais d'entrée, les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation, ainsi que des frais opérationnels liés à la gestion du portefeuille

Cas de rachat

Les rachats ponctuels sont plafonnés, ces derniers étant conditionnés par la capacité du Fonds à céder ses actions. En situation de tension de marché, ils peuvent être différés ou limités.

L'ensemble des conditions et modalités de rachat est décrit à l'Article 10 du Règlement du Fonds, auquel les investisseurs sont invités à se référer.

¹Frais maximum annualisés sur une période de 10 ans. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. Veuillez-vous référer au Règlement et DIC du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement. Les investisseurs doivent consulter leurs propres conseils au préalable d'un investissement.

Caractéristiques-Parts C1

TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS MAXIMAUX (TFAM MAXIMAUX)

Catégorie agrégée de frais	TFAM gestionnaire et distributeur	Dont TFAM Distributeur
Droits d'entrée maximum (annualisé ¹)	0,50 %	0,50 %
Commission de gestion inclus frais divers récurrents	1,90 %	1,10 %
Frais divers (CAC, délégataire et dépositaire)	0,30%	-
Frais de fonctionnement non récurrents (annualisé ¹)	0,02 %	-
Frais indirects (liés aux fonds sous-jacents)	1,40 %	-
Total	3,82 % = valeur du TFAM-GD maximal	1,60 % = valeur du TFAM-D maximal

L'investissement dans le Fonds FCPR Pams Multi Stratégies 3 implique la prise en compte de divers coûts et frais susceptibles d'affecter à la fois le montant investi et les rendements attendus. Ces coûts comprennent notamment les frais d'entrée, les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation, ainsi que des frais opérationnels liés à la gestion du portefeuille

Cas de rachat

Les rachats ponctuels sont plafonnés, ces derniers étant conditionnés par la capacité du Fonds à céder ses actions. En situation de tension de marché, ils peuvent être différés ou limités.

L'ensemble des conditions et modalités de rachat est décrit à l'Article 10 du Règlement du Fonds, auquel les investisseurs sont invités à se référer.

¹Frais maximum annualisés sur une période de 10 ans. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. Veuillez-vous référer au Règlement et DIC du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement. Les investisseurs doivent consulter leurs propres conseils au préalable d'un investissement.

Caractéristiques-Parts D1

TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS MAXIMAUX (TFAM MAXIMAUX)

Catégorie agrégée de frais	TFAM gestionnaire et distributeur	Dont TFAM Distributeur
Droits d'entrée maximum (annualisé ¹)	0,50 %	0,50 %
Commission de gestion inclus frais divers récurrents	1,90 %	-
Frais divers (CAC, délégataire et dépositaire)	0,30%	-
Frais de fonctionnement non récurrents (annualisé ¹)	0,02 %	-
Frais indirects (liés aux fonds-sous-jacents)	1,40 %	-
Total	3,82 % = valeur du TFAM-GD maximal	0,50 % = valeur du TFAM-D maximal

L'investissement dans le Fonds FCPR Pams Multi Stratégies 3 implique la prise en compte de divers coûts et frais susceptibles d'affecter à la fois le montant investi et les rendements attendus. Ces coûts comprennent notamment les frais d'entrée, les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation, ainsi que des frais opérationnels liés à la gestion du portefeuille

Cas de rachat

Les rachats ponctuels sont plafonnés, ces derniers étant conditionnés par la capacité du Fonds à céder ses actions. En situation de tension de marché, ils peuvent être différés ou limités.

L'ensemble des conditions et modalités de rachat est décrit à l'Article 10 du Règlement du Fonds, auquel les investisseurs sont invités à se référer.

¹Frais maximum annualisés sur une période de 10 ans. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. Veuillez-vous référer au Règlement et DIC du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement. Les investisseurs doivent consulter leurs propres conseils au préalable d'un investissement.

Un fonds de fonds accessible

Le FCPR PAMS MULTI STRATÉGIES 3¹ est un véhicule diversifié au sein des classes d'actifs non cotés qui permet d'accéder à une sélection de fonds habituellement réservés aux institutionnels.

→ Sélection

L'équipe de gestion sélectionne une sélection de fonds pour construire un portefeuille de conviction basé sur une approche patrimoniale :

→ Une sélection de 10 fonds sous-jacents minimum.³

→ Allocation

Le Fonds veillera à offrir une diversification⁴ en termes de :

→ Stratégie d'investissement (dette privée, private equity, infrastructure principalement).

→ Zone géographique : Monde.

→ Rendement

Un rendement annuel net cible⁵ de 8 % en contrepartie d'un risque de perte en capital.

→ Durée de placement recommandée⁵

10 ans.²

→ Souscription Minimum

Accessible à partir de 5 000 € (hors droits d'entrée).

→ Éligibilité⁶

Éligible à l'assurance-vie française et aux plans d'épargne-retraite français et luxembourgeoise, nominatif pur ou administré, éligibilité PER (uniquement pour les parts C1) et éligibilité PEA-PME (Parts A et D1) et FCPE⁶ (uniquement pour les parts D1).

Les rachats sur le Fonds sont limités et font l'objet d'un mécanisme de plafonnement conformément au Règlement délégué (UE) 2024/2759. Le Fonds a retenu l'option 3 visée à l'Annexe I du Règlement précité, qui prévoit une agrégation des demandes de rachat sur une base bimestrielle. Ainsi, des demandes de rachat valablement présentées lors de deux fenêtres de rachat distinctes mais intervenant dans une même période bimensuelle seront agrégées aux fins du calcul du plafond applicable. Lorsque le montant total des demandes excède le plafond sur une même période de 2 mois considérées, les demandes ultérieures présentées lors de la même période bimensuelle ne seront pas satisfaites. L'application agrégée du plafonnement des rachats accroît l'incertitude quant au délai effectif de réalisation des rachats. Les Investisseurs ne peuvent donc pas nécessairement racheter leurs parts au moment souhaité ni pour le montant demandé.

Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir des données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement et/ou aux conditions actuelles ; ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

¹Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. ²Selon la Société de Gestion. ³Sous réserve des opportunités d'investissement. ⁴Le nombre d'entreprises accompagnées n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion. ⁵Le rendement et la durée d'investissement ne sont ni garantis, ni contractuels. Ils ne constituent qu'un objectif de gestion. ⁶Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et les dispositifs présentés sont susceptibles d'être modifiés ultérieurement. Les investisseurs doivent consulter leurs propres conseils au préalable d'un investissement.

Une sélection diversifiée

Nos prérequis pour la sélection de fonds pour la poche illiquide

Equipe de gestion

Des gérants au track record établi et résilient¹ à travers les cycles économiques

Allocation géographique

Des fonds permettant de construire une allocation géographique cible diversifiée au sein des classes d'actifs non cotés selon les opportunités²

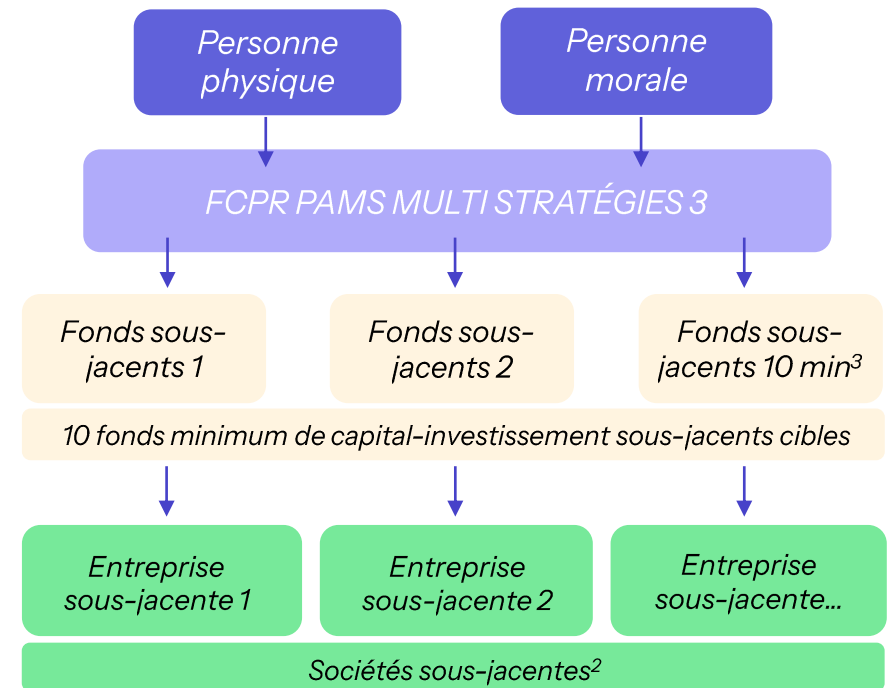
Couple rendement/risque

Des fonds spécialisés sur différentes stratégies d'investissement pour assurer une diversification³ des moteurs de performance

Allocation sectorielle

Construction d'un portefeuille multi classe d'actifs (Private Equity, Dette Privée et Infrastructure principalement) diversifié³ et recherchant une décorrélation des marchés financiers

Le FCPR PAMS MULTI STRATÉGIES 3⁴ a pour objectif de se constituer un portefeuille cible de minimum 10 fonds de capital-investissement sous-jacents :



¹Selon la Société de Gestion. Investir dans le capital-investissement présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. ²Sous réserve des opportunités d'investissement. ³Le nombre d'entreprises accompagnées et l'allocation géographique et sectorielle ne sont ni garantis, ni contractuels et ne constituent qu'un objectif de gestion. ⁴Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

Allocation du Fonds

Un fonds structuré autour de deux compartiments complémentaires : Une poche illiquide, moteur de performance à long terme, et une poche liquide, permettant une flexibilité.

Le Fonds investira dans les secteurs suivants dans la région Monde

Private Equity (primaire et secondaire)

Il s'agit du cœur de portefeuille du FCPR PAMS MULTI STRATÉGIES 3¹. Le Fonds privilégiera les fonds de Buyout (capital transmission) qui ont délivré les performances les plus stables durant les derniers cycles selon la Société de Gestion Pams.

Le marché actuel offre également des opportunités en secondaire.

Infrastructure

Les fonds d'infrastructure permettent d'investir soit directement dans des actifs d'infrastructures soit dans des sociétés de développement d'actifs (e.g. plateforme de développement d'actifs renouvelables ou société d'exploitation d'autoroutes). On distingue les projets réalisés (Brownfield⁴) qui sont moins risqués, des projets en développement (Greenfield) qui présentent plus de risque mais plus de potentiel de plus-value (Selon la Société de Gestion Pams). Nous privilégierons les fonds Value Added.

Dettes privées

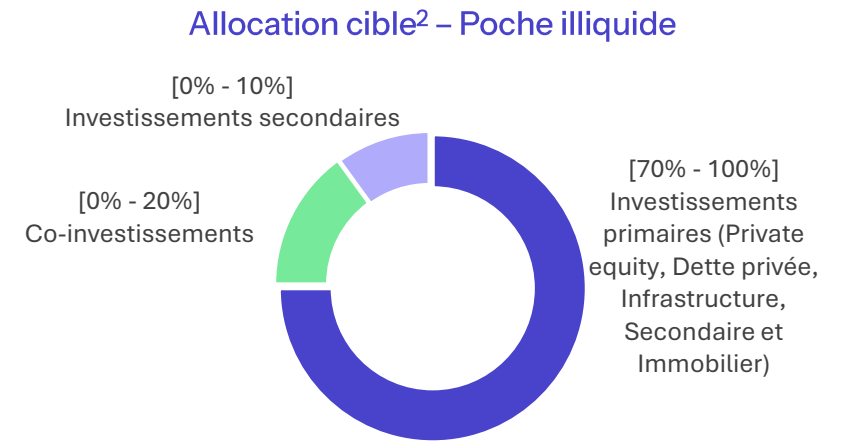
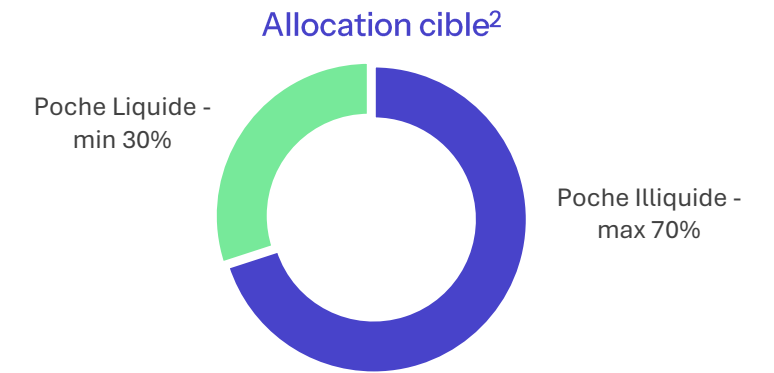
La dette privée permet d'accéder à des financements réalisés en dehors des marchés cotés, au travers de différentes stratégies et sous-jacents. Cette classe d'actifs présente des caractéristiques de risque et d'évolution pouvant différer des actifs traditionnels. Nous souhaitons nous exposer mondialement et pourrions investir dans différentes stratégies de financement ou types de sous-jacents (dette infrastructure par exemple).

Immobilier

Nous privilégierons les stratégies de transformation d'actifs qui offrent selon nous des rendements proches du Private Equity. La remontée des taux a entraîné une baisse des valorisations, offrant selon nous des opportunités d'investissement dans des secteurs tels que le bureau, le commerce et le logement. Le Fonds pourra également investir sur des secteurs satellites tels que l'hôtellerie de plein air, l'hôtellerie ou les data centers...

À noter également que le fonds pourra réaliser des opérations de co-investissements ainsi que des investissements secondaires.²

L'allocation du Fonds dépendra des opportunités de levées et du contexte de chacune des thématiques. Ainsi la Société de Gestion pourra modifier l'allocation cible³.



¹Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. ²Il s'agit d'une allocation cible actuelle, ni garantie ni contractuelle. Source : Pams – septembre 2025. ³L'allocation cible du Fonds est indiqué à l'article 4.2 du Règlement du Fonds auquel les investisseurs sont invités à se référer. ⁴Les projets mentionnés sont à titre indicatif.

Pourquoi investir¹ dans le FCPR² PAMS MULTI STRATÉGIES 3 ?

- *Pour chercher à bénéficier du potentiel de performance de l'investissement non coté.*
- *Pour accéder à une qualité de gestion institutionnelle à partir de 5000 €. Traditionnellement, le capital-investissement est une classe d'actifs accessible à partir de plusieurs millions d'euros.*
- *Pour investir dans un fonds créé par Pams, permettant d'accéder à un portefeuille diversifié de 10 fonds sous-jacents non cotés minimum³, afin de limiter l'exposition aux risques.*
- *Pour investir dans un fonds permettant de concilier rendement de long terme et fenêtres de liquidité régulières, même si la liquidité demeure conditionnelle.*
- *Pour bénéficier de l'expertise d'une équipe de professionnels de la gestion⁴ dans la sélection et la gestion de fonds.*

Attention

Investir dans le fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. Compte tenu de l'exposition aux actifs non cotés.

Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

¹Selon la société de gestion. ²Fonds réservé aux investisseurs autorisés conformément au Règlement. Article L214-28 du Code monétaire et financier. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. ³Sous réserve des opportunités d'investissement. ⁴Selon la société de gestion.

Profil de risques

Risque de perte en capital

La performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par le porteur de parts du Fonds pourrait ne pas lui être restitué.

Risque lié au plafonnement et à la suspension des demandes de rachat

Les porteurs de Parts A, de Parts B1, de Parts B2, de Parts C1, de Parts C2 et de Parts D1 pourront voir leur demande de rachat suspendue dans les conditions prévues à l'Article 10. Dès lors, l'investisseur ne devrait pas investir un montant supérieur à ce qu'il estime ne pas avoir besoin de percevoir dans les prochaines années.

Risque lié aux investissements de manière générale

Le Fonds n'offre aucune garantie de protection en capital. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement. Les Investisseurs ne devraient pas réaliser un investissement dans le Fonds s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte. Tout investisseur potentiel doit être conscient que les Investissements sont soumis aux fluctuations particulières de leurs sous-jacents qui peuvent différer de celles des marchés financiers ou des prévisions estimées par la Société de Gestion. Un investissement doit être réalisé uniquement par les personnes qui peuvent supporter une perte totale de leur investissement. Il n'est pas garanti que la valeur des placements s'appréciera ni que les objectifs d'investissement du Fonds seront effectivement atteints. Seuls sont relevés ici les risques estimés, à la date du présent Règlement, comme susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur le Fonds, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son évolution. Il ne peut être exclu que d'autres risques non identifiés à ce jour comme significatifs puissent évoluer ou se matérialiser après la Date de Constitution du Fonds. Il appartient à chaque investisseur potentiel d'analyser le risque inhérent à un tel investissement dans le Fonds et de se forger sa propre opinion indépendamment des informations communiquées par la Société de Gestion.

Risque lié à l'investissement dans des FIA et à la gestion discrétionnaire

En fonction des Fonds sous-jacents sélectionnés conformément à l'article 3.1.2 du Règlement, la Société de Gestion n'aura pas toujours la maîtrise de la mise en œuvre de la politique d'investissement des FIA dans lesquels le Fonds sera investi ni des décisions d'investissement et/ou de désinvestissement prises par ces FIA. Le succès de chaque FIA est substantiellement dépendant de son gestionnaire et de son équipe d'investissement. La cessation de participation à la gestion d'un FIA d'un ou plusieurs membres de l'équipe d'investissement du FIA concerné pourrait impacter la performance dudit FIA. Des restrictions contractuelles viendront limiter la capacité qu'aura le Fonds de transférer les parts qu'il détient dans un FIA telles que le consentement préalable du gestionnaire du FIA concerné. Par conséquent, il existe un risque significatif qu'un FIA ne puisse atteindre ses objectifs d'investissement s'il ne peut céder ses participations pour un prix attractif. Les FIA dans lesquels le Fonds sera investi pourront par ailleurs être amenés à faire des distributions en nature à leurs investisseurs (en ce compris le Fonds). Le Fonds n'aura aucun contrôle sur la durée effective de la procédure de liquidation des FIA dans lesquels il sera investi qui pourrait survenir après la date de mise en liquidation du Fonds. Dans un tel cas, le Fonds pourrait être contraint de céder ses Investissements dans le cadre de sa propre

liquidation à des conditions non optimales, ce qui pourrait impacter sa performance.

Risque lié au niveau des frais

Le Fonds est exposé à un niveau de frais élevé. La rentabilité de l'investissement envisagé suppose une performance élevée des actifs sous-jacents.

Risque lié aux Parts B2 et aux Parts C2

L'attention des compagnies d'assurance et de leurs clients est attirée sur les dispositions de l'article L. 131-1 du Code des assurances. Dans sa version en vigueur, à la date d'agrément du Fonds, cet article prévoit que le titulaire et/ou le bénéficiaire d'un contrat d'assurance peut(/vent) se voir remettre en nature, dans le cadre du rachat de son(/leur) contrat ou par suite du décès de l'assuré, des parts du Fonds si les conditions suivantes sont respectées :

- (a) le contractant doit avoir opté irrévocablement, à tout moment, avec l'accord de l'assureur, pour la remise des parts du Fonds au moment du rachat des engagements ; étant précisé que cette option est réputée s'appliquer aussi au bénéficiaire (sauf mention expresse contraire) ;
- (b) les parts remises en nature ne doivent pas conférer de droit de vote et en conséquence, le contractant ou son bénéficiaire se verra remettre des Parts B2 ou des Parts C2 (selon le cas) ;
- (c) le contractant, son conjoint ou partenaire lié par un PACS, leurs ascendants, leurs descendants ou les frères et sœurs du contractant ne doivent pas avoir détenu ensemble ou séparément, directement ou indirectement, au cours des cinq (5) années précédant le paiement plus de dix pour cent (10%) des titres ou des parts du Fonds.

Il appartient donc au contractant et/ou à son bénéficiaire de s'assurer du respect des conditions visées au (a) et (c).

Par ailleurs, la Société de Gestion n'acceptera la remise des parts du Fonds dans les conditions susvisées qu'après avoir pu vérifier l'identité du porteur de parts de catégorie B2 ou C2 (selon le cas) et procéder aux diligences qui lui sont imposées par la réglementation.

Pour toutes ces raisons, la remise de parts de catégorie B2 ou C2 (selon le cas) pourrait ne pas être possible.

Restrictions en matière de rachat

Les rachats sont limités et peuvent faire l'objet d'un blocage tel que décrit aux présentes, et d'autres catégories de Parts peuvent être émises avec d'autres restrictions, y compris des périodes de blocage et des commissions de rachat établies à la discrétion du Fonds. Les restrictions en matière de rachat qui sont imposées par les Fonds du Portefeuille ou les dispositions des documents constitutifs des Fonds du Portefeuille qui permettent la suspension des rachats peuvent retarder ou empêcher les ajustements de portefeuille que la Société de Gestion effectuerait autrement. La valeur des Fonds du Portefeuille pourrait diminuer au cours de la période pendant laquelle un rachat est retardé, ce qui empêcherait le Fonds de redéployer son capital sur des opportunités d'investissement plus avantageuses. Les politiques de rachat du Fonds peuvent autoriser les demandes de rachat et le rachat d'actifs dans un délai sensiblement plus court que l'avis de rachat et les modalités de paiement d'un Fonds

du Portefeuille sous-jacent. Par conséquent, un Investisseur qui demande un rachat peut courir un risque jusqu'à ce que le Fonds ait effectivement reçu ses actifs d'un Fonds du Portefeuille sous-jacent. En outre, les conditions applicables à un Fonds du Portefeuille sous-jacent peuvent lui permettre de distribuer des actifs en nature plutôt que de payer les rachats en numéraire. De plus, en raison de la différence entre les politiques de rachat du Fonds et celles des Fonds du Portefeuille sous-jacents, la Société de Gestion peut être obligée de sélectionner les Fonds du Portefeuille à liquider en fonction des politiques de rachat de ces Fonds du Portefeuille plutôt que selon d'autres considérations d'investissement, ce qui peut avoir pour conséquence que le portefeuille restant des Fonds du Portefeuille sous-jacents sera moins diversifié en termes de stratégies d'investissement, de nombre de gestionnaires de fonds sous-jacents ou de Fonds du Portefeuille sous-jacents, de liquidité ou d'autres considérations d'investissement qu'il ne l'aurait été autrement. Par ailleurs, le rachat de parts d'un Fonds du Portefeuille pourrait également entraîner des frais pour le Fonds en vertu des conditions de son investissement.

Risque de change

Le Fonds pourra être indirectement investi (au travers de Fonds Sous-Jacents) en devises étrangères. En cas d'évolution défavorable des taux de change, les titres concernés pourraient se revendre à une valeur inférieure au montant espéré. Dans ce cas, la Valeur Liquidative des parts serait impactée négativement. Toutefois, ce risque sera limité à vingt pour cent (20%).

Le FCPR est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques décrits à l'article « Profil de risque » du Règlement du Fonds

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Mode d'emploi de souscription

1. CRÉATION DE VOTRE COMPTE PAMS

La 1^{re} étape est tout d'abord de vous inscrire sur notre site Pams.pe à la rubrique "Se connecter", via la rubrique : "Partenaires" puis vous rendre à la rubrique "convention de distribution" pour créer le dossier.

3. INSCRIPTION DES CLIENTS SUR LA PLATEFORME

Clients > Nouveau client. Vous devrez alors rattacher le client à un commercial. Il faut au préalable créer un nouvel "utilisateur" dans la rubrique "Mon compte" puis via "Préférences". Vous pouvez ensuite créer un profil "Conseiller" auquel vous pourrez rattacher plusieurs collaborateurs. Vous pourrez ainsi entamer la souscription pour le commercial en sélectionnant "Clients" puis "Nouvelles souscriptions".

5. COMPLÉTER LA SOUSCRIPTION

Il faudra ensuite compléter 6 rubriques différentes :

1. Identité
2. Situation
3. Profil
4. Documents
5. Investissement
6. Règlement

Une fois la souscription signée, nous vérifions ensuite la conformité des informations afin que tout soit en règle.

2. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DISTRIBUTION

Renseignez les 4 types d'informations suivantes :

1. Entité juridique
2. Représentant légal
3. Documents
4. Bénéficiaires effectifs

Nous vérifions ensuite les informations de votre dossier afin de les valider (sous 48h maximum en jours ouvrés).

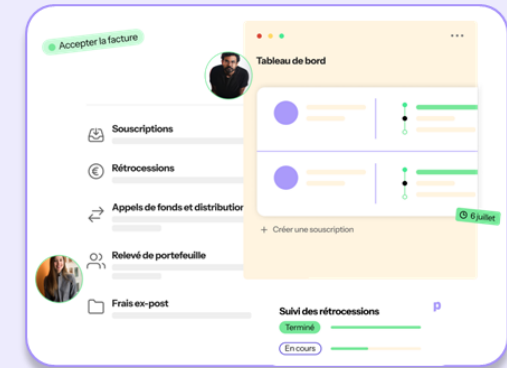
4. CRÉATION DES SOUSCRIPTIONS CLIENTS

Cliquer sur "Souscription" puis via "Nouvelle souscription". Il faudra ensuite sélectionner le client en question (ou le créer) et choisir le bon type de part (écrivez-nous par chatbot ou sur partenaires@pams.pe si vous avez un doute sur le type de parts à sélectionner pour votre client).

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à nous contacter :

www.pams.pe/contact



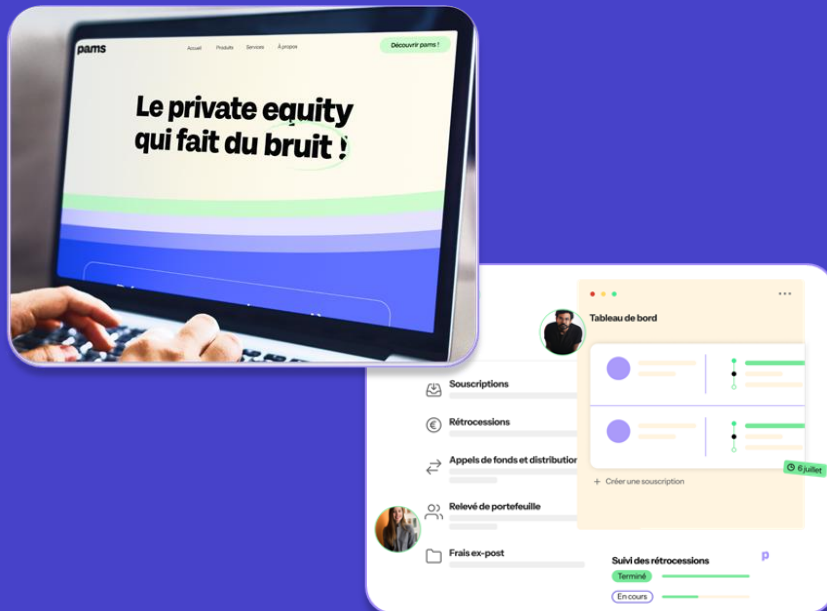
pams

Une plateforme technologique unique

Une expérience 100% digitale pour se concentrer sur l'essentiel

Un extranet partenaire, conforme aux standards de 2024 qui vous permet de suivre précisément vos opérations ainsi que les investissements de vos clients.

Nous vous rétrocédons, de façon lisible, automatique et efficace.



Un espace connecté adapté à vos besoins

- Convention de distribution & Avenants
- Rétrocessions DE (Droits d'entrée) & frais de gestion
- Comptes & profils collaborateurs
- Ensemble des mouvements digitalisés
- Reportings
- Frais ex-post
- Parcours CIF
- Transferts de clientèle

Souscription au FCPR Private Assets Multi-Strategies - Parts B

Client: Triumph | Conseiller financier: Distributor 2903

Date	Montant engagé	Montant appelé	Valeur nette portefeuille	Distributions perçues	Performance
16/04/2024	7 004 €	5 253 € (75 %)	4 685,67 €	56732 €	1079 %

Souscription | Flux | Valeurs liquidatives | Reportings | Documentation

Date	Type	Libellé	Évènement	Montant	Statut
06/06/2024	Appel de fonds	2ème appel de fonds	15 % de l'engagement	1 050,6 €	⊘
25/12/2023	Distribution	1ère distribution	0,081 € par part	56732 €	✔

Lexique des principaux termes utilisés

Actifs sous gestion (ASG): La valeur totale des actifs financiers gérés par un fonds de private equity ou une société de gestion, y compris les investissements dans les entreprises acquises par le biais de LBO.

Appels de fonds: Les demandes de financement adressées aux investisseurs d'un fonds de private equity pour contribuer financièrement à l'acquisition ou au développement d'entreprises dans le portefeuille du fonds.

Couple rendement-risque: La relation entre le niveau de rendement potentiel attendu et le niveau de risque associé à un investissement ou une stratégie d'investissement.

Engagement: La portion du capital total promis par un investisseur à un fonds de private equity qu'il s'engage à investir progressivement au fil du temps, conformément aux appels de fonds.

Fonds d'investissement: Des entités qui collectent des fonds auprès d'investisseurs pour investir dans divers actifs, y compris des entreprises, des actions, des obligations et des biens immobiliers.

Levier: L'utilisation de la dette pour financer une acquisition ou une entreprise. Le levier amplifie les rendements potentiels, mais il comporte également un risque accru.

LBO (Leveraged Buyout): Une transaction financière dans laquelle une entreprise, généralement une société de private equity, acquiert une autre entreprise en utilisant principalement de la dette pour financer l'achat.

Management fees: Les frais facturés aux investisseurs par les gestionnaires de fonds de private equity pour couvrir les coûts de gestion et d'administration du fonds.

Multiple de performance: Un indicateur du rendement d'un investissement en private equity, généralement exprimé en multiple du capital investi initial. Il mesure combien de fois l'investissement initial a été multiplié.

Private Equity: Une classe d'actifs qui englobe les investissements dans des entreprises non cotées en bourse, où les investisseurs, y compris les fonds de private equity, prennent des participations dans ces entreprises pour les développer et réaliser un profit.

Ratios de levier: Les mesures de l'utilisation de la dette dans un investissement ou une entreprise, telles que la dette par rapport aux capitaux propres de l'entreprise (debt-to-equity ratio) ou la dette par rapport à l'EBITDA.

Rendement: Le gain financier obtenu grâce à un investissement, exprimé en pourcentage. Le rendement dans le contexte des LBO dépend des performances de l'entreprise acquise et des modalités de l'opération.

TRI (Taux de Rentabilité Interne): Un indicateur de la rentabilité d'un investissement, calculé en fonction du flux de trésorerie et prenant en compte le moment où ces flux se produisent.

pams

*94 rue de la Victoire
75009 Paris*

Tél. 01 49 26 98 00

Pams.pe